

# Caméras à Marcillac : une quarantaine d'habitant.es mettent en demeure la mairie pour se faire entendre !

Communiqué du 8 juillet 2021, 17h 59.

par le collectif de réflexion citoyenne sur les caméras de vidéosurveillance de Marcillac.

Le 15 mars 2021 un communiqué a été signé par 13 associations, syndicats et partis politiques. Il a reçu un large écho médiatique et la pétition en ligne recueille déjà plus de 2 800 signatures

Aujourd'hui, face au simulacre démocratique qui accompagne ce projet de caméras, des dizaines d'habitant.es de Marcillac afin de faire valoir le droit de toutes et tous les citoyen.n.es de Marcillac à être légitimement entendu, ont choisi la voie de la conciliation avant l'étape judiciaire en préparation.

Nous dénonçons depuis des mois les conditions dans lesquelles ce projet de filmer les poubelles et l'école maternelle a été mené par le maire : aucune réunion publique spécifique, aucune concertation avec les associations locales ou départementales concernées, un premier vote en novembre 2020 en plein second « semi-confinement », un second vote au budget.

Mais la farce démocratique qui est donnée à voir s'avère coriace lorsque qu'un « sondage » improvisé et intimidant est organisé par la mairie lors de la distribution des sacs poubelles, avec une présentation photographique « d'incivilités » en entrant, et une question, **posée par les élu.es**, sous forme d'injonction « êtes-vous pour ou contre les caméras ? » : « Je viens juste chercher des sacs poubelles » ont répondu en leur fort intérieur les habitant.e.s. « La démocratie est avec moi » claironne ainsi le maire. Ce simulacre s'accroît lorsque le vote défavorable des délégués des parents d'élèves n'est pas pris en compte.

Ce projet qui met à mal la convivialité du Vallon est le fait d'un maire qui tantôt accorde quelques mois, *après avoir délibéré pour le déploiement*, à des conseillers qui à juste titre se questionnent, tantôt use de déclarations éhontées en plein conseil municipal afin de justifier son projet en expliquant avoir reçu « un courrier anonyme de l'association le Comité Causse Comtal dont la demande était incompréhensible » justifiant ainsi ne pas y avoir donné suite depuis 4 mois. Cette association, reconnue dans le Vallon, expliquait pourtant qu'elle se tenait à « la disposition du maire », pour, « *au plus tôt, envisager les solutions alternatives aux caméras que vous escomptez mettre en cette commune, et ce afin de régler les incivilités de tri : un thème que nous connaissons très bien* ».

Aujourd'hui devant le refus du maire de créer une commission afin de réfléchir ensemble aux problèmes rencontrés et définir collectivement les solutions à y apporter nous n'avons pas d'autre choix que de prendre fermement la voie légale et administrative.

Maître Jean-Sébastien Boda, avocat au barreau de Paris et Docteur en droit explique dans sa mise en demeure à la mairie de Marcillac que « *la jurisprudence a précisé qu'une telle installation*

*doit être nécessaire et proportionnée à la préservation de l'ordre public et n'hésite pas à annuler les installations qui sortent de ce cadre. En l'espèce, il est manifeste à la lecture de la délibération dont l'abrogation est présentement sollicitée que l'installation envisagée n'est en rien nécessaire et proportionnée à la préservation de l'ordre public au sein de la commune de Marcillac-Vallon (...) D'autres moyens plus classiques, et moins attentatoire aux libertés individuelles et au respect dû à la vie privée, existent et permettent à la commune de préserver l'ordre public sur son territoire. Plus précisément, si des incivilités peuvent parfois exister, elles ne sauraient justifier à elles seules l'installation d'un dispositif de vidéo protection alors que l'affectation de moyens humains plus classique peuvent y remédier ».*

Marcillac est un village serein... et vivant. Soit, des désagréments mineurs ont lieu ici et là, pouvant occasionner des mécontentements et il faut les prendre en compte. Le climat d'insécurité que tente d'instaurer la Mairie n'est pas en prise avec la réalité. Et son projet de vidéo-surveillance est à la fois dangereux pour le vivre-ensemble et incongru. Ce village mérite mieux que des caméras où chaque habitant.e devient présumé coupable. Citoyens et citoyennes, adolescent.e.s, jeunes et adultes, associations, parents d'élèves, agents communaux et élu.e.s doivent pouvoir remédier ensemble aux soucis de la vie quotidienne, dans le cadre d'une démocratie locale.

Nous enjoignons les élu.es, qui n'en sont qu'au début de leur mandat, à retrouver le chemin de la raison.

Le collectif de réflexion citoyenne sur la vidéo-surveillance à Marcillac-Vallon.

[valloncontrecameras@protonmail.com](mailto:valloncontrecameras@protonmail.com)

site internet : [ccaves.org](http://ccaves.org)